

ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE DEMERAUDE

RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale		
					Montant	bonification	Taux
ENJEU n°2 : Enjeu du maillage des services : développer une offre envers l'enfance/la jeunesse et adapter l'offre de transport							
01	ENFANCE FAMILLE	COMMUNAUTE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	Construction d'une crèche de 42 berceaux à DINARD	2 221 508.44 €	140 772.60 €	16 000 €	7.06 %
02	CULTURE	SAINT-LUNAIRE	Aménagement et extension du centre culturel Jean Rochefort	1 105 440.00 €	55 746 €	6 000 €	5.59 %
03	ENFANCE FAMILLE	SAINT-BRIAC-SUR-MER	Construction d'un ALSH par extension du restaurant scolaire	641 666.67 €	50 678 €	6000 €	8.83 %
				TOTAL	247 196.70 €	28 000 €	

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024.

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale		
					Montant	Bonification	Taux
ENJEU n° 2 : Enjeu du maillage des services : développer une offre envers l'enfance/la jeunesse et adapter l'offre de transport							
01	SPORT	DINARD	Réhabilitation des équipements sportifs du Port blanc	3 528 000 €	217 521 €	Oui Audition 17/10/2024	6.17 %
				TOTAL	217 521 €		

Synthèse	Total	dont bonification
Montant de l'enveloppe 2023-2028	782 068 €	78 206.80 €
Montant actualisé de la programmation 2023	275 196.70 €	28 000 €
Montant de la programmation 2024	217 521.00 €	Audition 17/10/2024
Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025	289 350.30 €	50 206.80 €

LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION

Thématique de l'action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Montant de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Sollicitation bonus
	Sans objet				

Enjeu 2 : L'enjeu du maillage des services : développer une offre envers l'enfance / la jeunesse et adapter l'offre de transports

EQUIPEMENT SPORTIF DU PORT-BLANC

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : **Mairie de Dinard**

Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique

- M. Arnaud SALMON, Maire de Dinard
- Charles Quénéhervé, chargé de projet Petites Villes de Demain (06.72.99.29.22) et Vincent Aubry, directeur général adjoint au pôle aménagement (02.99.16.31.11)

LOCALISATION DE L'ACTION

Stade Paul Andrin, rue Starnberg, 35800 Dinard

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte :

Dinard reprend au sein de sa politique sportive les trois axes de la politique régionale qui sont : le haut niveau, le sport pour tous et le rayonnement au-delà du territoire. Ces orientations se reflètent dans la grande diversité d'associations présentes sur le territoire et l'inclusivité des activités qu'ils proposent. Dinard possède aussi un Campus Sport Bretagne, un établissement ressource qui accompagne les projets de performances sportives et forment aux métiers du sport.

Dinard plaît aux équipes de football professionnelles lors de leurs stages d'avant saison ou pendant la trêve hivernale. Parmi ces équipes, le Stade Rennais vient presque tous les ans fouler les pelouses du Port-Blanc et du COSEC. Nous pouvons également citer la venue pour un stage de préparation à Dinard les équipes de football de l'En Avant Guingamp, du Stade Brestois, de l'AJ Auxerre, du Genoa (Italie) et des équipes nationales de football du Pays de Galles (hommes) et d'équipes nationales U20 féminines (Allemagne, Angleterre, Mexique lors de la Coupe du Monde U20).

Un diagnostic structurel réalisé en 2019 sur les deux tribunes actuelles du stade Paul Andrin du Port Blanc construites dans la première moitié du XXème siècle a révélé d'importantes dégradations dans le béton armé (épauffrés voire sectionnés) et les armatures corrodées qui les font, pour le moment, encore tenir debout. L'étanchéité des deux casquettes sont aussi vétustes. La sécurité structurelle ne sera rapidement plus assurée pour les spectateurs si rien n'est fait.

Les locaux sont ainsi très vieillissants et ne répondent plus du tout aux normes d'accessibilité et thermiques actuelles (passoire énergétique) et aux besoins des usagers. Les tribunes étant trop endommagées, elles doivent être démolies et remplacées sur la même emprise bâtie qu'actuellement, en accord avec les objectifs du Z.A.N.

Enfin, il y a à Dinard plus de 220 associations actives qui sont, de manière générale, constamment en recherche de locaux pour leurs activités.

Identité et ambition du projet :

La commune de Dinard souhaite améliorer l'offre sportive de proximité du parc des sports de Port-Blanc particulièrement vieillissante.

Plutôt que de recréer une simple tribune de football et ses vestiaires, la ville de Dinard a souhaité pouvoir créer un équipement sportif et culturel ouvert à toutes les associations de Dinard, tout en gardant son rôle d'équipement footballistique.

Il a été demandé en amont au maître d'œuvre de s'intégrer également dans une démarche systématique de concertation. Cette dernière a été réalisée régulièrement à tous les stades du projet avec le Club de football de Dinard, les services techniques et le service des sports de la Mairie de Dinard et les associations.

Ce projet d'équipement sportif sera réalisé afin de créer un bâtiment ayant des infrastructures footballistiques de niveau N3 et afin d'ajouter une réelle plus-value aux usages du bâtiment actuel pour que ce bâtiment ne soit pas de simples tribunes avec vestiaires.

La création de ce bâtiment permettra, d'une part, de préparer une possible montée du club de football en national 3 par l'adaptation des infrastructures, de développer les associations de sports collectifs tel que le rugby touch mixte et d'accueillir dans de bonnes conditions les équipes professionnelles qui souhaitent réaliser des stages de pré-saison à Dinard. D'autre part, cet équipement sera conçu afin de pouvoir accueillir les associations et les services de la mairie qui souhaiteront bénéficier de la zone partenaire, de l'espace de préparation physique, du club house ou encore des bureaux prévus. La gestion des salles sera faite par les services sports et associatifs (Franck Georges et Ludivine Cholou) de la mairie de Dinard.

Le rayonnement de cet équipement sportif sera donc à la fois national et régional d'un point de vue footballistique et sportif et local (communal et intercommunal) d'un point de vue associatif.

Objectifs du projet :

D'une part, la reconstruction de l'équipement sportif sera constitué de tribunes d'une capacité de 261 places couvertes de niveau T3 FFF, de 4 vestiaires pour les joueurs et joueuses, d'un club house, des locaux arbitres et de sanitaires en RDC. La ville a souhaité réaliser un bâtiment qui pourra, dans le futur si le club venait à atteindre la N3, être rapidement homologable. Il est à noter que le club house sera partagé entre l'association de football et celle de rugby touch mixte.

D'autre part, le nouvel équipement sportif sera aussi constitué au RDC de 45m² d'une salle dédiée à la préparation physique qui pourra servir, sur simple demande auprès des services associatifs de la mairie, autant aux sportifs (football, rugby touch mixte et autres associations sportives de Dinard) qu'aux dinardais membres d'une association dinardaise souhaitant bénéficier d'un lieu de rééducation physique.

Aussi, 4 bureaux sont prévus afin d'accueillir les éducateurs et l'administration de l'association du Football Club Dinardais ainsi que le service stade/sport de la mairie. Enfin, il est prévu à l'étage une zone dite « partenaire » de 120m², d'une terrasse ouverte attenante, rooftop, de 53m² et d'une zone de préparation traiteur de 20m². Cette zone est une salle polyvalente ayant pour vocation à pouvoir organiser et accueillir des événements tant sportifs que culturels ou sociaux. La zone doit pouvoir permettre aux nombreuses associations dinardaises le souhaitant, de s'y retrouver pour bénéficier, selon les besoins et sur simple demande à la mairie, d'une salle de travail, d'activité, d'assemblée générale, d'évènement. Enfin, le « rooftop » à l'étage a une vue sur mer, accroissant l'attrait et le rayonnement pour la qualité de cet équipement.

Il est également prévu la création d'un second bâtiment (en lieu et place du petit bâtiment actuel) pour le rangement du matériel du club et des services municipaux.

Focus sur le niveau d'exigence souhaité sur la qualité environnementale des bâtis :

La Mairie s'oriente vers une construction respectant la RE 2020 pourtant non obligatoire pour ce type de bâtiment.

Cette réglementation prend en compte, en plus de la performance énergétique, l'empreinte environnementale du bâtiment et sa capacité à générer de l'énergie. Son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Elle s'articule autour de trois principaux axes :

Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. La RE2020 va au-delà de l'exigence de la RT2012, en insistant en particulier sur la performance de l'isolation quel que soit le mode de chauffage installé, grâce au renforcement des exigences sur l'indicateur de besoin bioclimatique, Bbio.

Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (matériaux de construction, équipements), en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage...), via une analyse en cycle de vie.

Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique.

La Mairie est particulièrement soucieuse du choix des matériaux de la tribune afin que ces derniers soient en adéquation avec le climat local. Il sera donc demandé la mise en place de matériaux capables de résister aux vents et à l'air salin.

PARTENARIATS

*Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication
Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant*

Il a été demandé en amont au maître d'œuvre de s'intégrer également dans une démarche systématique de concertation. Cette dernière a été réalisée régulièrement à tous les stades du projet avec le Club de football de Dinard, les services techniques et le service des sports de la Mairie de Dinard et les associations.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Mars 2024 : dépôt Permis de Construire

Mai 2024 : appel d'offres

Juillet 2024 : RAO

Septembre 2024 : démarrage travaux

Octobre 2025 / février 2026 : fin travaux / mise en service

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Maîtrise d'œuvre	210 000€	État – DETR	210 000 €	5,95%
Etudes complémentaires et frais annexes	279 000€	État – DSIL	150 000 €	4,25%
Démolition bâtis existants et installations temporaires	300 000€	Région - BVEB	467 000€	13,24%
VRD et gros œuvre	841 000€	Département :	217 521€	6,17%
Electricité, Plomberie, chauffage, ventilation	348 000€	EPCI (fonds de concours) :	368 202€	10,44%
Charpente, étanchéité, menuiseries extérieures aluminium, serrurerie, ravalement, doublage/cloison/isolation, faux-plafond, menuiseries intérieures bois, parquet, chape/carrelage/faïence, peinture, ascenseur, sièges gradin	1 315 000€	<u>Total des subventions</u>	1 412 723€	40,00%
Panneaux photovoltaïques	115 000€			
Modifications des prestations pour atteindre le label biosourcé niveau 1	120 000€	Autofinancement :	2 115 277€	60,00%
TOTAL :	3 528 000€	TOTAL :	3 528 000€	100%